



AR Prefecture

006-210601118-20250412-10-DE

Recu le 16/04/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

Arrondissement de Nice

COMMUNE DE ROURE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE 12 AVRIL 2025

Afférents au Conseil : 10

En exercice : 10

Qui ont pris part à la délibération : 09

Date de la convocation : 07/04/2025

Date d'affichage : 07/04/2025

Voix pour : 09 Voix contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq et le 12 avril à neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie de Roure, sous la présidence de Yanne SOUCHET, Maire.

Présents : AVIAS Adoracion, GIRERD Stéphane, FERRARI Alexandre, LEFEBVRE Michèle, LELEU Jean-Louis, LUTHRINGER Annie,

Absents représentés : SINIBALDI Nadine pouvoir à Annie LUTHRINGER, AVELLA Patrice pouvoir à Adoracion AVIAS

Absents non représentés : LINCK Jean-Claude

Mme AVIAS Adoracion a été nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 10 : PROJET DE CONVENTION D'ASSISTANCE A MATRISE D'OUVRAGE ENTRE L'AGENCE 06 ET LA COMMUNE DE ROURE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;
- Vu les objectifs poursuivis par la CPTS Tinée-Vésubie ;
- Considérant l'intérêt de cette convention pour améliorer l'offre de santé sur le territoire communal ;

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre des travaux de réfection pour l'auberge communale « le Robur », la commune souhaite bénéficier de l'assistance à maîtrise d'ouvrage proposé par l'Agence 06.

L'Agence 06, agence départementale d'ingénierie publique, intervient aux côtés des collectivités pour les accompagner dans leurs projets en assurant un appui technique, administratif et/ou juridique. Dans ce cadre, une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage est proposée à la commune, définissant les missions de l'Agence 06, le cadre d'intervention, les modalités financières éventuelles, ainsi que les engagements des parties.

Le recours à cette assistance permettra à la commune de disposer d'un accompagnement professionnel dans la conduite de ce projet, tout en garantissant le respect des normes réglementaires, techniques et budgétaires.

AR Prefecture

0601118-20250412-10-DE
Reçu le 16/04/2025

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** l'exposé du Maire ;
- **APPROUVE** la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre l'Agence06, maître d'ouvrage et la commune de Roure et les termes de ladite convention, telle qu'annexée à la présente délibération.
- **DÉSIGNE** Madame Yanne SOUCHET, Maire de ROURE, comme élu référent pour le suivi et l'animation de la convention
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention pour la durée de l'exercice en cours.
- **CHARGE** le maire de veiller à la bonne exécution de cette convention et d'en rendre compte au Conseil Municipal.

Ainsi fait et délibéré à ROURE les jours mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le 15 avril 2025

Et publication ou notification

Madame Le Maire

Yanne SOUCHET

